

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

Lemercrèdi 22 mai 2019 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, LECAT François, RAYMUNDIE Raymonde, COSNARD Pierre, adjoints, COURTILLET Jennifer, L'HERMITTE Muriel, LEMARIE Jean-Marie, MAUTALEMENT Hantz, MORIN Isabelle, PION Christelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. MORIN Stéphane à Mme MORIN Isabelle
- M. CANTREL Grégory à M. LECAT François
- M. LANGUILLET Marc à M. COSNARD Pierre

Absent non excusé : M. LECOILLARD Mickaël

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme MORIN Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 5 avril 2019.

M. le maire signale qu'il convient d'annuler le point 4 inscrit à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'agent de maîtrise due à la réussite d'un agent à l'examen professionnel de ce grade. S'agissant d'un examen professionnel, ce point sera vu lors des promotions internes en début d'année 2020.

1) CCICV / Transfert des zones d'activités 1 et 2

Suite au courrier reçu émanant de la Communauté de Communes en date du 12 avril 2019, le conseil Municipal entérine à l'unanimité sa décision du 5 avril dernier au sujet du transfert des zones d'activités économiques ZAE 1 et ZAE 2 de l'ex-sidero ainsi que sur les protocoles transactionnels précisant les modalités de transfert.

2) SDE 76 - Mise en conformité de l'éclairage public – Dossier : EP-2019-0-76728-M2383 (AVP version 1-1-1)

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2019-0-76728-M2383 et désigné « mise en conformité de l'éclairage public » dont le montant prévisionnel s'élève à 13 656 € ttc, et pour lequel, la Commune participera à hauteur de 5 708.50 € ttc.

Après avoir délibéré, le conseil Communal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 5708.50 €,
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser M. le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

3) VIE SCOLAIRE / HORAIRES DU RPI LA VAUPALIERE/MONTIGNY RENTREE SEPTEMBRE 2019

M. le maire rappelle au conseil Municipal que le conseil d'école du 25 mars 2019 s'est prononcé favorablement au changement d'horaires des écoles pour la rentrée 2019/2020 selon la proposition suivante :

Ecole de la Vaupalière :

- Maternelle : 8h45-11h45 / 13h30-16h30
- Primaire : 8h45-12h/13h45-16h30

Ecole de Montigny :

- Primaire : 8h30-12h/13h45-16h15

Le conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité et s'engage à la soumettre à Madame l'Inspectrice d'Académie pour validation.

4) ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE ET DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX DU 29 JUIN 2019

Sur proposition de la commission « fêtes et cérémonies » réunie le 9 mai dernier, le conseil Municipal décide d'organiser la fête du village le samedi 29 juin 2019 de la façon suivante :

- 22 h : retraite aux flambeaux (8 voix pour, 5 voix contre de M. COSNARD, M. LANGUILLET, Mme MORIN, M. MORIN et Mme RAYMUNDIE)
- 23 h : feu d'artifice musical sur le thème des années 80 tiré par la société CARNAVAL pour un montant de 4 000 € ttc (vote à l'unanimité).

Les dépenses afférentes à cette manifestation seront imputées à l'article 6232 du budget 2019.

5) ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET 2019

La parole est donnée à M. LECAT qui présente le programme et les tarifs proposés par la Commission du centre de loisirs.

Le centre sera ouvert 4 semaines du 8 juillet 2019 au 2 août 2019.

Programme :

1^{ère} semaine : le 9 juillet : Rouen sur les quais pour les petits en bus ; le 10/07 : ferme du Vieux Puits à Pissy-Pôville ; le 11/07 : sortie vélos pour les grands

2^{ème} semaine : mini-camp à La Vaupalière (salle polyvalente) pour les 6 ans et plus ; le 19/07 : Canteleu – mur d'escalade pour les grands et piscine pour les petits

3^{ème} semaine : le 23/07 : sortie en forêt, le 25/07 : parc du Bocasse

4^{ème} semaine : sortie à Verticabana ; le 01/08 : pot de clôture avec location d'une structure gonflable.

Les tarifs proposés :

- A la semaine : Vespaliens : 70 €, enfants hors commune : 75 €
- A la journée (hors certaines sorties) : Vespaliens : 16 €, enfants hors commune : 18 €
- A la journée lors des sorties avec cars : Vespaliens : 22 €, enfants hors commune : 25 €

Les réductions appliquées restent inchangées (-25 % pour les familles non imposables, -12 % pour les inscriptions de 2 semaines et plus à partir du 2^{ème} enfant).

Les subventions seront sollicitées aux différents organismes.

L'entreprise CARS PERIER est retenue pour les transports des différentes sorties.

Les animateurs seront recrutés en fonction du nombre d'enfants inscrits, les rémunérations restent inchangées.

Après avoir entendu ces explications, le conseil Municipal entérine à l'unanimité les propositions faites par la commission du centre de loisirs.

6) LOCATION ESPACE WAPALLERIA / MODIFICATION DES CONTRATS

Face à quelques précédents lors des dernières locations des salles de l'espace Wapalleria, M. le maire propose de réviser certains tarifs afin de responsabiliser les locataires à savoir :

- Montant de la caution : 1 500 € au lieu de 1 000 €
- Forfait ménage pour les salles 1 et 3 : 250 € au lieu de 200 €
- Forfait ménage pour les salles 2 ou 1 et 2 : 350 € au lieu de 200 €

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs applicables dès les prochaines locations. Les contrats seront modifiés en ce sens.

Concernant le tir de feu d'artifice privé, sur avis du conseil Municipal, M. le maire signale qu'il va prendre un arrêté interdisant ce type de manifestation à l'espace Wapalleria. Ainsi les locataires, qui ne respecteront pas cette réglementation, pourront être verbalisés, comme il se doit, par la gendarmerie nationale. Des pancartes rappelant cette interdiction seront installées aux abords de l'espace Wapalleria.

8) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

a) PROJET GROUPE SCOLAIRE

M. le maire signale que M. ANNE Bruno, nouveau trésorier, travaille actuellement sur l'analyse prospective financière, initialement demandée à Mme TEMPLEMENT. M. ANNE devrait être en mesure de remettre cette analyse fin juin 2019, ce qui permettrait d'engager le projet à l'automne 2019.

M. BRUNET et M. LECAT ajoutent qu'ils ont récemment rencontré M. ROUSSELIN du cabinet CICLOP afin de revoir le projet du groupe scolaire avec quelques allègements concernant l'aménagement de la garderie.

Le projet présenté comprendrait :

- la démolition de la garderie actuelle y compris du local de stockage non utilisé,
- la construction neuve de 3 classes, dortoir, rangements, sanitaires, local comité des fêtes
- le rafraîchissement simple de l'école élémentaire existante et création du centre de loisirs,
- Aménagement du dortoir existant en salle des maîtres,
- travaux de connexion à l'extension.

Trois scénarii sont proposés suivant la réglementation thermique retenue RT 2012, objectif énergie E3C1 ainsi que la réhabilitation thermique et quelques travaux supplémentaires dans la nouvelle garderie pour le scénario B.

Le montant estimé du scénario B (le plus complet et novateur en matière d'énergie) est de 1 935 123.28 € hors taxes, avec un montant total supporté par la Commune de 891 006.35 € ttc.

b) Projet compteurs communicants Gaz GRDF

M. le maire rappelle que, dans le cadre du lancement sur la Région du projet compteurs communicants gaz une convention cadre avait été signée avec GRDF.

La société ENGIE Inéo est mandatée pour l'étude, la mise en place des conventions particulières et la pose des équipements techniques. Les récentes études ont validé une implantation sur l'espace Wapalleria de 2 antennes sur les pignons de la salle.

Mme MORIN fait part de ses inquiétudes par rapport à l'utilisation de ces antennes sur la santé.

c) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le 6 novembre 2018, le conseil Communautaire de la CCICV a engagé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). M. le maire explique que le PCAET est un projet territorial local de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Il prend en compte l'ensemble de la problématique énergie, qualité de l'air, climat autour des axes d'actions suivants : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. En d'autres termes, il s'agit pour la CCICV et ses Communes d'élaborer un plan d'actions territorial pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques afin de limiter les changements climatiques en cours.

d) Diagnostic visuel de l'ONF (office national des forêts)

M. le maire signale que, suite à l'accident survenu dans une cour d'école en France, il a préféré solliciter l'intervention de l'ONF pour réaliser un diagnostic visuel de deux arbres, le marronnier à côté de la mairie et le frêne dans la cour de l'école élémentaire.

e) Convention de déneigement avec la CCICV (ZAE 1)

M. le maire présente un projet de convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune.

La Communauté de communes est responsable du déneigement des voies de la zone d'activités ZAE 1. Or, celle-ci ne dispose pas des moyens matériels et humains nécessaires. Elle sollicite donc la Commune afin qu'elle se charge du déneigement si nécessaire. M. le maire stipule que ces voies seront inscrites au plan d'intervention remis à M. DESANNAUX, chargé de ce service. En contrepartie, la CCICV participera financièrement à hauteur de 85 € ttc de l'heure (coût comprenant les frais d'engins, de main d'œuvre et de fournitures).

Le conseil Municipal n'y voit pas d'objection, M. le maire est autorisé à signer ladite convention.

9) QUESTIONS DIVERSES

→ M. COSNARD fait un état des lieux des travaux effectués en matière d'environnement (plantations, jardinières, hôtel à insectes, etc ...).

→ Mme MORIN demande que les arbres longeant la résidence de la Vigne soient élagués par le propriétaire.

→ M. MAUTALEMENT interroge M. LECAT sur l'avancement du dossier concernant la participation citoyenne qui stipule qu'il est prévu l'installation de 10 panneaux sur la Commune. La liste des référents sera transmise à la gendarmerie en fin de semaine, une réunion avec les référents sera organisée mi-juin.

→ M. MAUTALEMENT demande que les trottoirs de la RD 43 entre l'espace Karcher et le bar des chasseurs soient nettoyés. M. le maire répond que les agents communaux ne peuvent pas intervenir une voie départementale hors agglomération. La direction des routes en sera toutefois avisée.

→ Mme MORIN demande que les horaires sur la réglementation du bruit soient inscrits sur le panneau d'affichage.

→ Mme MORIN demande qu'elle est le tiers bénéficiaire du permis d'aménager de la 3^{ème} tranche de la zone du Vert Galant. Le maire signale qu'il s'agit de LOGEAL. Il ajoute que s'agissant d'un bailleur social, les propriétaires fonciers ne sont pas assujettis à la taxe sur la cession des terrains devenus constructibles (contrairement aux 2 premières tranches réalisées sous le couvert de Seine Manche Promotion).

Mme MORIN ajoute qu'il est urgent de relancer l'aménageur pour organiser une réunion de début de chantier.

→ M. LEMARIE demande que le caniveau rue de l'Orme soit nettoyé. Il précise également qu'il faudrait demander à M. VICAIRE d'élaguer son arbre dont les branches couvrent un candélabre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.